

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

Étaient présents : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Sophie KERVERN (arrivée à 19h05), Claire LANDRY, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER (arrivé à 19h39), et Laurence VAUVERT.

Jérôme CAPPELLO donne pouvoir à Didier BRILLANT.

Sandrine JOURNE donne pouvoir à Hélène CÔME.

Bertrand VACHETTE donne pouvoir à Nadine GOHARD.

Secrétaire de séance : Sylvain JOUMIER

Madame le maire ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

Monsieur VACHETTE propose de supprimer « de plus » à la fin de la réponse de M. BOSSE à la question de Mme JOURNE.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021 est adopté,
à l'unanimité des votants. (13 voix)

2. Désaffectation de chemins ruraux

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit de délibérer pour désaffecter l'usage des anciens chemins ruraux (n°10, 11 et 12) qui ont été dévoyés précédemment.

Cette désaffectation est utile à la cession à MORATOGLOU Académy, dans le cadre de la construction du golf.

A noter que ces chemins ont déjà été retracés et que cette délibération est prise dans le cadre des échanges de parcelles nécessaires aux nouveaux tracés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération. (13 voix)

3. Revalorisation du tarif du portage de repas

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il s'agit de délibérer pour revaloriser le tarif de portage des repas, essentiellement destinés aux séniors.

En effet, depuis le nouveau marché public passé par la communauté de communes cœur d'Yvelines, avec le prestataire Yvelines Restauration, le prix facturé à la commune s'élève à 5,61€ TTC.

Le tarif appliqué aux séniors actuellement est de 4,00€.

Il est proposé aux membres du conseil de répartir le surcoût entre la commune et les usagers, en proposant un nouveau tarif à 4,70€, à compter du 1^{er} septembre 2021, soit 0,70€ du surcoût à la charge de l'usager et 0,91€ à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération. (13 voix)

Une information dans le TGV et à chaque usager du service sera effectuée.

4. Modification des statuts de la CCCY

Mme le maire propose de délibérer pour accepter la modification des statuts de la CCCY, permettant l'acquisition de matériels d'investissements (tels que les défibrillateurs, appareils photos....).

La CCCY a délibéré pour modifier ses statuts le 7 juillet 2021 et les communes ont 3 mois pour émettre un avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération. (14 voix)

5. Contrat d'aménagement et de travaux (piste de l'aérodrome vol à voile)

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit d'autoriser le maire à signer un Contrat d'aménagement et de travaux avec l'aérodrome de vol à voile et la société TERSEN (ex- CNT).

Le président de l'association du vol à voile a sollicité la commune qui est propriétaire, pour la réalisation de travaux de renforcement de la piste actuelle et la construction d'une seconde piste qui permettrait d'assurer le décollage des planeurs, quelque que soit le sens du vent.

Les travaux seront réalisés par la société TERSEN, et un coût résiduel sera affecté à l'association du vol à voile (1 980€ H.T.).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

6. Convention relative à l'aménagement paysager de terrains jouxtant le golf

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention relative à l'aménagement paysager de terrains jouxtant le golf.

Dans le cadre de la construction du golf, la société TERSEN (ex-CNT) s'est engagée à un aménagement consistant à un reprofilage et ameublement des terrains s'inscrivant dans le paysage, effectué à l'aide de remblais en matériaux inertes. A la fin de ces travaux d'aménagement, les terrains retourneront à leur vocation agricole, exclusion faite d'un (ou de) talus de raccordement, qui sera (*seront*) boisé(s).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

7. Rapport d'activités 2020 HYDREAULYS et AQUAVESC

Il s'agit de prendre acte de la présentation des rapports d'activité 2020 des établissements publics HYDREAULYS et AQUAVESC, par Mme Catherine LANEN. Ces rapports sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces 2 rapports.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Madame le maire informe les membres du conseil qu'une audience a eu lieu ce jour au Tribunal judiciaire de Versailles pour les gens du voyage et que l'affaire est renvoyée en délibéré pour le 14 octobre 2021.

Elle rappelle que la présentation du dispositif d'assainissement innovant du projet immobilier du Liberty a lieu en mairie, le 21 septembre, à 18h00.

Concernant Grignon, la communauté de communes Cœur d'Yvelines a rédigé un communiqué de presse et a fait un recours gracieux.

En réponse à notre courrier au Ministre de l'économie et des finances, Monsieur Bruno Le Maire s'est dessaisi de toute possibilité d'intervention sur la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

TOUR DE TABLE :

Mme Hélène COME annonce commencer le travail préparatoire du Conseil des jeunes, par une présentation en classe de CM1/CM2, le vendredi 24 septembre 2021.

D'autre part, elle propose de commencer à réfléchir à la fête du village, avec un groupe de travail, ouvert aux habitants volontaires.

M. Michel BUXERAUD fait part de sa vive inquiétude quant à l'avenir démographique du village, avec la crainte d'une augmentation importante de la population.

M. Daniel BOSSE propose de présenter une mise à jour du dossier précédemment exposé en conseil sur les projets d'urbanisme, à la prochaine séance.

M. Laurent MEULENYSER explique qu'en cas de temps difficile, la solidarité est nécessaire au sein de l'équipe municipale.

M. Sylvain JOUMIER exprime son inquiétude face aux cambriolages récents. La vigilance de tous est requise.

M. Didier BRILLANT annonce l'organisation d'un marché de Noël à Folleville, le samedi 4 décembre, dans la soirée.

Une sollicitation aux exposants va être diffusée prochainement dans les boîtes aux lettres du village.

Au cours d'un échange sur les manifestations de fin d'année, il est proposé de renouveler l'opération « colis séniors » et l'organisation d'un repas festif pour les séniors.

Madame le maire conclut la séance en annonçant qu'une matinée « nature propre » est organisée le samedi 25 septembre et qu'une inauguration des équipements sportifs de Folleville aura lieu le samedi 27 novembre (date modifiée), en même temps que la plantation d'arbustes sur les merlons de Folleville qui sera réalisée par nos écoliers et nos agents techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00
PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 10 NOVEMBRE